

CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE REUSSITE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

ANNÉE 2024

ENTRE

Le Préfet du département de Seine-et-Marne
représenté par le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy

d'une part,

ET

La Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts,

La commune Tournan-en-Brie (maîtres d'ouvrage d'actions)

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2024 liste les actions à engager pour l'année 2024.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, signé le 17 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU l'avenant 1 au contrat de relance et de transition écologique signé le 3 avril 2023,

VU l'avenant 2 au contrat de relance et de transition écologique signé le 18 janvier 2024,

VU au contrat de relance et de transition écologique signé le xx janvier 2025.

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2024 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de



Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2024, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2024

Ces actions, qui seront à engager en 2024, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat / projet de territoire
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État (dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2024 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

➤ **Pour la CCPB**

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part État | Part autres financeurs |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|----------------|---------------|------------------------|
| AXE N°2 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE MANIERE "ENERGETIQUEMENT" RAISONNEE ET DURABLE | | | | | | |
| Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées » | Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) | CCPB | 623 500 € | 380 335 € | 243 165 € | - |
| Total crédits État sollicités par type de crédits | DETR | DSIL | Fonds vert | Appel à projet | Contrats X... | Autres (préciser) |
| | 243 165 € | - | - | - | - | - |

➤ **Pour la commune de Tournan-en-Brie**

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part État | Part autres financeurs |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|---------------|----------------|---------------|------------------------|
| AXE N°2 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE MANIERE "ENERGETIQUEMENT" RAISONNEE ET DURABLE | | | | | | |
| Offrir des équipements performants, solidaires et sécurisés | Aménagement du centre de la piste d'athlétisme | Ville de Tournan-en-Brie | 153 755 € | 69 367 € | 62 198 € | 22 190 € |
| Total crédits État sollicités par type de crédits | DETR | DSIL | Fonds vert | Appel à projet | Contrats X... | Autres (préciser) |
| | 62 198 € | - | - | - | - | - |

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part État | Part autres financeurs |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|----------------|---------------|------------------------|
| AXE N°2 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE MANIERE "ENERGETIQUEMENT" RAISONNEE ET DURABLE | | | | | | |
| Planifier l'aménagement de l'espace et conforter les centralités | Végétalisation de la cour de l'école de la Madeleine | Ville de Tournan-en-Brie | 160 000 € | 100 073 € | 59 927 € | - |
| Total crédits État sollicités par type de crédits | DETR | DSIL | Fonds vert | Appel à projet | Contrats X... | Autres (préciser) |
| | - | 59 927 € | - | - | - | - |

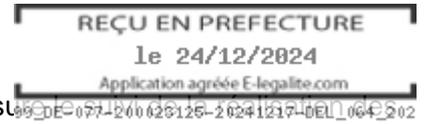
Total : 365 290 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2024 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2024.

ARTICLE 5 : Suivi



Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure les actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Melun, le

Pour la Communauté de communes,
Les Portes briardes entre villes et forêts,
Le Président,

.....

Pour le Préfet de Seine-et-Marne,
Le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,

François-Claude PLAISANT

Pour la commune de Tournan-en-Brie,
Le Maire,

Laurent GAUTIER

ANNEXE 1

| Action | Porteur | Calendrier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| Axe 1 - AFFIRMER NOTRE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET CRÉER DE LA RICHESSE | | |
| Protéger l'activité et l'emploi à court terme | | |
| Requalifier les espaces économiques existants | CCPB | 2024 |
| Axe 2 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE «ÉNERGÉTIQUEMENT» RAISONNÉE ET DURABLE | | |
| Planifier l'aménagement de l'espace et conforter les centralités | | |
| Neutralisation de l'amiante dans les ERP | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Aménagement des abords des écoles | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Lutte contre les effets canicule | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Réfection et aménagement de voirie - Maréchal Foch | Tournan-en-Brie | 2024 |
| Végétalisation des cours d'école - mater Madeleine | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Végétalisation des cours d'école | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Réhabilitation de l'espace public cœur de village | Lésigny | 2022 |
| Offrir des équipements performants, solidaires et sécurisés | | |
| Réhabilitation des toitures des 5 groupes scolaires | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Agenda D'Accessibilité Programmé - Travaux de mise aux normes | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Démolition / Reconstruction du Centre de loisirs de la Brèche aux Loups | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Remplacement des vestiaires du stade et création d'une tribune | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Aménagement du centre de la piste d'athlétisme | Tournan-en-Brie | 2024 |
| Construction d'une nouvelle restauration scolaire | Gretz-Armainvilliers | 2022 |
| Rénovation du complexe sportif et culturel de l'Entre Deux Parcs | Lésigny | 2024 |
| Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées » | | |
| Liaisons douces intercommunales : inscription du schéma cyclable intercommunal dans le dispositif régional RER V | CCPB | 2022 |
| Liaisons douces intercommunales : réalisation d'une liaison douce entre Ozoir-la-Ferrière et Roissy-en-Brie | CCPB | 2022 |
| Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) | CCPB | 2024 |
| Schéma directeur des IRVE | CCPB | 2024 |
| Infrastructure en faveur de la mobilité (liaison douce) | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Création d'une liaison douce avec franchissement de la Marsange | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Renouvellement du parc de véhicules municipaux | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Installation d'une aire de croisement et de prise en charge de mobilités partagées | Férolles-Attilly | 2024 |
| Axe 3 - ENGAGER LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER LA VIE DE NOS HABITANTS | | |
| Vivre solidaire | | |
| Création d'un centre aquatique intercommunal | CCPB | 2022 |
| Réhabilitation d'un bâtiment existant / mise en place d'une PMI (43 rue de paris) | Gretz-Armainvilliers | 2024 |
| Axe 4 - ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET PRÉSERVER NOS RESSOURCES | | |
| Diminuer les consommations énergétiques locales | | |
| Modernisation de l'éclairage public des ZAE | CCPB | 2022 |
| Réhabilitation des toitures des 5 groupes scolaires | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Rénovation énergétique des bâtiments communaux | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Marché à Performance Énergétique (MPE) pour la modernisation de l'éclairage public | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Renouvellement de la flotte automobile pour une solution "Verte" | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Réfection de la toiture de l'école de la Madeleine | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Isolation thermique de l'école du centre par le remplacement des menuiseries des appartements situées à l'étage | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Etude et travaux de réfection du clocher de la toiture du clocher de l'hôtel de ville | Tournan-en-Brie | 2022 |
| Modernisation de l'éclairage public et modification du cycle d'éclairage | Tournan-en-Brie | 2024 |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------|
| Remplacement des menuiseries de la partie ancienne de l'HDV | Tourman-en-Brie | 2024 |
| Etude énergétique des bâtiments communaux | Gretz-Armainvilliers | 2022 |
| Rénovation de l'éclairage public avenue du Clos Vimont | Lésigny | 2022 |
| Rénovation des bâtiments du groupe scolaire du Parc | Lésigny | 2024 |
| Rénovation des bâtiments du groupe scolaire de Villarceau | Lésigny | 2025 |
| Rénovation des bâtiments du groupe scolaire de Villerfermoy | Lésigny | 2025 |
| Rénovation intérieure de l'église | Lésigny | 2024 |
| Réhabilitation énergétique de l'école des clos | Férolles-Attilly | 2024 |
| Préserver et valoriser les milieux naturels pour un développement durable | | |
| Application du schéma directeur eaux usées | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Application du schéma directeur eaux pluviales | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Mise en place des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) | Ozoir-la-Ferrière | 2022 |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire | Ozoir-la-Ferrière | 2024 |
| Révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) | Lésigny | 2022 |